

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

---

RM/vg

### Commission du Développement durable

#### Procès-verbal de la réunion du 18 mai 2011

##### ORDRE DU JOUR :

Avant-projet de loi relative à la gestion des déchets  
Visites

\*

Présents : M. Fernand Boden, M. Lucien Clement, Mme Marie-Josée Frank, M. Camille Gira, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marc Spautz,

M. Robert Schmit, M. Jean-Marc Simon, M. Frank Thewes, de l'Administration de l'environnement,

M. Maurice Molitor, Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Fernand Boden, Président de la Commission

\*

Les visites s'inscrivent dans le cadre de l'avant-projet de loi relative aux déchets, qui doit transposer en droit national la directive 2008/98/CE relative aux déchets. Ladite directive introduit un cadre juridique sur la gestion des déchets qu'elle classe en plusieurs catégories. Son objectif est de renforcer l'efficacité de l'utilisation des ressources et d'aboutir à une société européenne du recyclage. A cet effet, la directive prévoit la mise en place de collectes séparées des déchets valorisables et le respect de taux de recyclage minimums d'ici 2020.

Le programme des visites s'inscrit dans ce contexte et a pour objectif de permettre aux membres de la Commission du Développement durable de se rendre compte des pratiques de collectes séparées déjà mises en œuvre au Luxembourg.

#### Visite du Centre logistique de la *SuperDrecksKëscht* à Colmar-Berg

Les responsables du Centre logistique présentent le document joint en annexe du présent procès-verbal et expliquent notamment que l'action de la *SuperDrecksKëscht* se subdivise en trois parties distinctes :

- La *SuperDrecksKëscht fir Biirger* qui s'occupe gratuitement de la collecte et de l'élimination, sur l'ensemble du territoire luxembourgeois, des déchets nocifs chez les particuliers. Il est ainsi possible de séparer les déchets dangereux et polluants des ordures ménagères et de les jeter séparément. Différents systèmes de collecte offrent à tout un chacun la possibilité d'éliminer ses déchets problématiques dans le respect de l'environnement. Les substances collectées sont pré-triées sur le site même de la collecte et emballées de manière sûre. C'est ensuite au centre logistique de la *SuperDrecksKëscht* à Colmar-Berg que se font le tri et l'emballage définitifs pour le transport vers les centres de traitement.
- La *SuperDrecksKëscht fir Betriber*, dont l'objectif est d'aider les entreprises à mettre en place une gestion écologique des déchets (collecte et tri des déchets, recherche de moyens de valorisation et d'élimination appropriés, mise en place de moyens de prévention,...). Les conseillers de la *SuperDrecksKëscht fir Betriber* soutiennent les entreprises par :
  - la création de concepts de gestion et de prévention des déchets tout en tenant compte de l'écologie et de l'économie,
  - l'analyse de la gestion interne des déchets,
  - la conceptualisation de solutions sur mesure pour la collecte sélective de tous les déchets d'entreprise ainsi que pour leur stockage sûr et respectueux de l'environnement,
  - l'élaboration de bilans de déchets,
  - l'organisation de formations des salariés pour une manipulation correcte des matières dangereuses et des déchets.
- La *SuperFreonsKëscht*: les appareils frigorifiques usagés doivent faire l'objet d'un traitement spécial car ils contiennent, d'une part, différentes substances nocives qui détruisent la couche d'ozone, et d'autre part, de précieuses matières premières qui peuvent être valorisées.

Il y a en outre lieu de retenir que :

- la première fonction de la *SuperDrecksKëscht fir Betriber* est le conseil. Sa deuxième fonction - accessoire - est la collecte des petites quantités de déchets ;
- Des collectes mobiles ont lieu plusieurs fois par an dans chaque commune, soit par le biais du centre de service situé à des endroits centraux, soit sous forme de collecte de porte à porte ;
- C'est la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action *SuperDrecksKëscht* qui règle les activités de gestion des déchets effectuées dans le cadre des actions *SuperDrecksKëscht*. Cette loi donne un statut et une base juridique à ces activités et assure leur fonctionnement à long terme. Dans ce contexte, la société Oeko-service Luxembourg a passé un contrat de gestion de 10 années avec l'Etat.

Les membres de la Commission visitent ensuite les installations du Centre de logistique. Ce site est l'endroit où arrivent toutes les substances recueillies : les matières provenant des différentes collectes de la *SuperDrecksKëscht fir Biirger*, celles de la *SuperDrecksKëscht fir Betriber* et les appareils frigorifiques de la *SuperFreonsKëscht*. Tous les déchets y sont contrôlés, conditionnés, classés et emballés. Ils sont ensuite transportés vers les différents centres de traitement à des fins de recyclage, ou alors dans une installation d'incinération pour les produits qui ne sont pas valorisables.

Quand les déchets arrivent sur le site de Colmar-Berg, ils sont déchargés et contrôlés. Une vérification concernant le poids, le contenu et la provenance des conteneurs est effectuée. La nature et la quantité du produit sont enregistrées dans une banque de données. Ainsi, il est possible de connaître à tout moment le type et la quantité des matières stockées dans le Centre logistique.

Les produits sont ensuite entreposés jusqu'au contrôle final et au tri. Les matières triées grossièrement sont acheminées vers l'aire de transit pour y être stockées. Les étagères de stockage respectent des normes de sécurité d'un niveau élevé. Les différentes matières y sont stockées d'après leur danger potentiel et leurs propriétés chimiques.

Après le tri, tous les conteneurs sont étiquetés et stockés dans l'aire d'expédition jusqu'à ce qu'ils soient transportés vers une usine de traitement. Les conteneurs conformes destinés au transport sont identifiés au moyen d'un symbole bien visible qui indique leur contenu et le danger qu'ils représentent.

La sûreté des hommes et de l'environnement est garantie par différentes installations de sécurité modernes : détecteurs d'incendie et portes pare-feu, filtration de l'air émis, mesures permanentes de l'air ambiant et de l'air évacué vers l'extérieur, formations régulières des employés, port obligatoire de vêtements, de lunettes, de chaussures et de gants de protection. Par ailleurs, des zones de traitement spéciales sont prévues pour la manipulation des substances dangereuses. Le tri de produits chimiques, d'acides et de solvants est exclusivement fait dans des cabines dont l'atmosphère est contrôlée.

Pour finir, les membres de la commission du Développement durable visitent le Laboratoire du Centre, dont le principal objectif est d'assurer la qualité et la sécurité du travail. Le laboratoire est consulté dès lors qu'il s'agit de garantir la qualité des substances entrant et sortant du centre : des échantillons sont prélevés sur des substances inconnues à éliminer, puis analysés afin de procéder à un transport sûr et en conformité avec la législation. Par ailleurs, des échantillons sont également prélevés sur des huiles usagées ou des solvants afin de s'assurer que les critères appliqués par le destinataire des déchets pour la valorisation ou l'élimination soient remplis. Le laboratoire est également chargé de garantir le bon fonctionnement des installations de sécurité, de mettre à jour l'équipement de sécurité des employés et de garantir que celui-ci soit toujours opérationnel.

### **Visite du chantier du Lycée technique pour professions éducatives et sociales à Mersch**

Les membres de la commission parlementaire s'informent ensuite sur les techniques de gestion de déchets de chantiers. Dans ce contexte, il convient de rappeler que la directive 2008/98/CE exige que, d'ici 2020, le taux de recyclage des déchets non dangereux de construction et de démolition atteigne un minimum de 70 %.

En 1999, un projet-pilote avait déjà été implémenté pour gérer les déchets de chantier. Il s'agissait du chantier *Al Eecher Schmelz*. Ce projet-pilote comprenait un volet théorique et un volet pratique.

Depuis, le concept s'est développé et a servi de modèle aux maîtres d'ouvrage et aux corps de métiers dans le cadre de futurs projets de construction, afin de déterminer le potentiel de prévention de déchets d'une part et le modèle de facturation d'autre part. Le chantier du Lycée technique pour professions éducatives et sociales à Mersch en est un exemple caractéristique.

Le but est bien entendu d'éviter autant que possible la production de déchets ou, du moins, de la réduire sensiblement. Grâce à une gestion prévisionnelle du projet de construction au travers d'un recensement sélectif des déchets, combinée à des conseils et des formations spécifiques des personnes concernées lors des différentes étapes de construction, le concept de gestion des déchets sur les chantiers fonctionne très bien. Ce concept englobe la planification de la prévention de déchets, la collecte sélective et l'élimination qualitative des déchets ainsi qu'un programme global de communication. Outre une sécurité accrue, ce concept permet, grâce à son efficacité, de réaliser de nombreuses économies d'échelle.

Les responsables du site informent notamment les membres de la Commission que les entreprises qui travaillent sur le chantier doivent signer une charte et s'engager à participer activement à la gestion des déchets et qu'elles s'exposent à des pénalités en cas de non-respect des règles.

### **Visite du Centre de recyclage à Junglinster**

Avec la récente mise en service du Centre de recyclage intercommunal, les communes de Bech, Berdorf, Consdorf, Junglinster et Waldbilling ont fait un pas décisif en direction de la valorisation écologique de matériaux récupérables. Jusqu'à la mise en service de ce centre, les déchets de ces communes étaient transportés à la décharge de Muertendall pour y être enterrés.

La gestion journalière du nouveau centre de recyclage est confiée à la société CCN s.a., qui dispose d'une longue expérience dans le domaine du recyclage.

Afin de pouvoir profiter des services du centre de recyclage, les ménages des communes affiliées ont besoin d'une carte d'accès personnelle, distribuée gratuitement à tout ménage résidant dans une des communes concernées. Cette carte d'accès permet d'ouvrir la barrière d'entrée du centre de recyclage.

Les habitants peuvent passer en voiture derrière le bâtiment du centre de recyclage jusqu'à des grands conteneurs pour remettre les déchets particulièrement volumineux. Toutes les autres matières valorisables ou problématiques sont reprises à l'intérieur du bâtiment et peuvent y être déposées à l'aide des caddies mis à disposition de la population. A l'intérieur du bâtiment se trouvent une série de contenants pour matières recyclables ainsi qu'un lieu de remise pour les déchets problématiques destinés à la *SuperDrecksKëscht fir Biirger*. Tous les contenants sont munis de panneaux explicatifs ; chaque groupe de déchets est caractérisé par une couleur spécifique.

Des objets réutilisables peuvent en outre être remis ou repris par les visiteurs intéressés au coin *Second-Hand*.

### **Visite du Garage Demuth à Junglinster**

Cette dernière visite permet aux membres de la commission parlementaire de s'informer sur les techniques de gestion de déchets dans une entreprise.

La gestion des déchets en entreprise est aujourd'hui un enjeu économique majeur. Les coûts liés à l'élimination des déchets, autrefois négligeables, représentent désormais un poste de dépenses significatives. La stratégie de gestion des déchets conduisant à maîtriser les dépenses relatives à leurs coûts d'élimination s'intègre donc naturellement dans la stratégie globale des entreprises.

Le Garage Demuth de Junglinster a organisé la gestion de ses déchets en nommant un responsable « déchets » dont le rôle est d'orienter la politique mise en place au sein de l'entreprise et d'en assurer le suivi. Pour cela, il est nécessaire de :

- connaître pour chaque catégorie de déchets, l'activité qui les a générés, leur composition, les quantités, les flux, les conditions de stockage, les modes d'élimination,...
- définir les objectifs et suivre les procédures mises en place pour satisfaire aux obligations réglementaires,
- sensibiliser et former le personnel. La gestion des déchets nécessite en effet l'implication de l'ensemble des salariés. Les activités de tri et de collecte étant bien souvent perçues comme des contraintes, il est indispensable d'accompagner toute démarche par la mise en place d'actions de sensibilisation et d'information afin de responsabiliser chacun des acteurs et de faire évoluer les comportements.

Pour diriger ses déchets vers les filières de valorisation ou de traitement appropriées, l'entreprise Demuth a organisé leur tri à la source. Ce tri à la source permet en effet d'éviter les mélanges de déchets « banals » et de déchets plus problématiques :

- les déchets industriels banals sont constitués d'emballages, de déchets d'entretien et de matériels en fin de vie. Ils sont composés essentiellement de verre, de plastiques, de métaux, de caoutchouc, de cartons, ...
- les déchets dangereux sont, par exemple, les déchets toxiques dont le gisement est épars. Il s'agit des solvants, peintures, vernis, colles, piles et accumulateurs, ...

Le tri s'effectue dans l'entreprise aux moyens de bacs et de bennes distincts et clairement identifiés. Pour effectuer une collecte efficace, des lieux de collecte ont été installés dans les différents ateliers. Le tri limite le coût de gestion des déchets en soustrayant les matériaux recyclables dans les déchets et en réservant l'incinération aux seuls déchets dont la nature ne permet pas le recyclage.

L'entreprise est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination ultime. Elle doit donc les éliminer elle-même ou les faire éliminer dans des installations d'élimination agréées. Elle doit pouvoir justifier auprès de l'administration des modes d'élimination de ses déchets et fournir les informations sur l'origine, la nature, les caractéristiques, les quantités et la destination des déchets. En cas de manquement à ces obligations, des sanctions existent.

Luxembourg, le 26 mai 2011

La secrétaire,  
Rachel Moris

Le Président,  
Fernand Boden

ANNEXE

**Herzlich Willkommen  
bei der  
*SuperDrecksKëscht*®**

17.05.2011



17.05.2011



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère du Développement durable  
et des Infrastructures

Administration de l'environnement

## Ministerium für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen

Umweltverwaltung

Organigramm:

**SuperDrecksKëscht®**



=

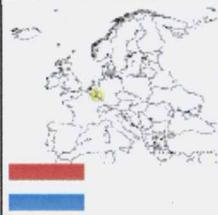
Aktivitäten des  
Ministeriums für  
nachhaltige Entwicklung  
und Infrastrukturen mit  
den Partnern: Gemeinden,  
Handwerkskammer und  
Handelskammer

Gesetzliche Basis:  
Gesetz vom 25. März 2005 über die Finanzierung der Aktion **SuperDrecksKëscht®**  
Gesetz vom 1. Dezember 2006 zur Modifizierung des Gesetzes über Abfallvermeidung und –  
bewirtschaftung vom 17. Juni 1994

**Chargé de Mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.**



SuperDrecksKëscht®

	Land	Luxemburg
	Art der Vermeidungsmaßnahme	Holistisches System welches auf dem Rückkonsum basiert
	Geografisches Anwendungsgebiet	Luxemburg
	Ziel	Konsumenten, Verwaltungen, Handel und Unternehmen
	Datum der Einführung	1985
	Art des Abfalls	Rest- und Verpackungsabfall, Siedlungsabfälle

**Kontext**

1985 startete das Ministerium für Umwelt die SDK, die SuperDrecksKëscht® - seit 1991 in Kooperation mit der Handwerkskammer. Das holistische System wendet sich an Bürger, Unternehmen, Handel sowie Verwaltungen und bindet die Verbraucher eng mit ein.

**Ziel**

Bürger und Betriebe werden von der SDK beraten. Es wird erkennbar gemacht, dass das Vermeiden von Abfällen für uns und für die nachfolgenden Generationen die erste Priorität hat. Danach kommt die ökologisch sinnvolle Verwertung des Mülls und die Wiedernutzung durch spezielle Second-Hand Läden. Konsum thematisiert bewusst die Vermeidung und den Lebenszyklus des Produkts. Am Ende steht der Rückkonsum: die Einsammlung des Restmülls und dessen optimale Verwertung.

**Mittel**

- Marketing für die Kunden und die Betonung der Marke verbessern die Wiedererkennung.
- Alle werden ständig informiert und beraten: in Schulen, in den Medien, in Schulungen. Das hat einen positiven Einfluss auf die Abfallvermeidung.
- direkte Beratung von Betrieben, um Abfälle zu vermeiden und ein wirksames innerbetriebliches Abfallsystem zu errichten.
- verbesserte Darstellung der Potentiale von Vermeidung und Recycling.
- die SDK hat ein Label („Clever akafen“) für den Handel entwickelt, es hilft umweltfreundlich, abfallvermeidend und ressourcenschonend einzukaufen.

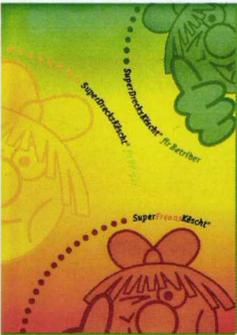
- Betriebe und Produkte werden nach ISO14024 zertifiziert, wenn sie diese Vorgaben einhalten.
- Anschaulich und motivierend werden Problem- und Wertstoffe getrennt und eingesammelt.

**Ergebnisse**

- Die SuperDrecksKëscht® ist heute die drittbestverkaufteste Marke in Luxemburg
- In den beteiligten Betrieben arbeiten mehr als die Hälfte der Beschäftigten Luxemburgs
- Sämtliche Handelsketten und viele andere Betriebe beteiligen sich beim "Clever-akafen"
- Die von der SDK beratenden Betriebe verwerten 70 % aller bei ihnen anfallenden Materialien.
- Das Modell SuperDrecksKëscht® wird auch in anderen Ländern bereits erfolgreich angewandt (z.B. in der Schweiz).
- neues Geschäftsmodell durch die Konsum - Rückkonsum-Philosophie



Weitere Informationen  
 SuperDrecksKëscht®: [www.sdk.lu](http://www.sdk.lu)  
 Ministerium für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen: [www.emwelt.lu](http://www.emwelt.lu)  
 Handwerkskammer Luxemburg: [www.cdm.lu](http://www.cdm.lu)



**ENTREPRISE  
SOCIALEMENT  
RESPONSABLE**

## LE LABEL ESR

a été attribué à

# SuperDrecksKesch

Date de remise du label : 16 mars 2011

Sous réserve du respect des critères vérifiés, ce label a une validité de 3 ans

Michel WURTH  
Président de l'INDR

Pierre BLEY  
Secrétaire Général de l'INDR

**iINDR**

INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES  
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

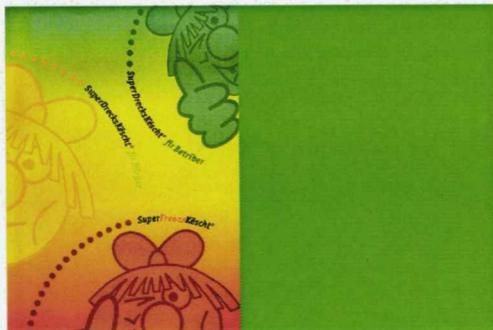
Le présent label est octroyé par le programme communautaire pour l'entreprise et l'emploi à valoir 2007-2013. Le Ministère de la Famille et de l'Éducation et de la Formation et a été réalisé en collaboration avec Deloitte.



Impression sur du papier 100% recyclé. Cycle et encres écologiques.

17.05.2011





# ZERTIFIKAT



für das Managementsystem nach  
**EN ISO 14001: 2004**

Der Nachweis der regelwerkskonformen Anwendung wurde erbracht  
und wird gemäß TÜV CERT-Verfahren bescheinigt für

**SuperDrecksKäsch<sup>®</sup>** 

Zone Industrielle Pirt No. 4 • L-7737 Colmar-Berg

Geltungsbereich

**SuperDrecksKäsch<sup>®</sup> für Bürger**

Problemstoffsammlung Haushalt

**SuperDrecksKäsch<sup>®</sup> für Betreiber**

Ökologische und logistische Betriebsberatung in der Abfallwirtschaft

**SuperFreonsKäsch<sup>®</sup>**

Frigorbehandlung (Kühlgütertertickproduktion)

Zertifikat-Registrier-Nr. 71 104 9 003

Auditbericht Nr. B 1724/08

Gültig bis 2011-07-19

TÜV CERT Zertifizierungsbüro  
des TÜV Saarland e. V.

*Paulini*

Sulzbach, 2008-08-12

Diese Zertifizierung wurde gemäß TÜV CERT-Verfahren zur Auditierung und Zertifizierung durchgeführt  
und wird regelmäßig überwacht.

TÜV Saarland e. V., Am TÜV 1, D-66280 Sulzbach

[www.tuev-saar-cert.de](http://www.tuev-saar-cert.de)



IOA-2M-26-08-03

17.05.2011



# proTerra ZERTIFIKAT

Die Vergabe des Labels

## **SuperDrecksKëscht®**

ist konform mit den Anforderungen an Umweltzeichen und -deklarationen im Sinne der Norm

## **DIN EN ISO 14024**

in Bezug auf die Prüfkriterien für eine ökologische Abfallwirtschaft in Luxembourg

Datum der jährlichen Überwachung: 20.02.2009

Das Zertifikat ist gültig bis 20.02.2012

### **Umweltzeichenvergabestelle**

#### **SuperDrecksKëscht®**

vertreten durch Ministerialbeschluss vom 20. Mai 1997  
sowie nationale Entscheidungen durch

#### **Oeko-Service-Luxembourg S.A.**

Zone Industrielle Piret  
L-7737 Colmar



### **Überwachende Stelle**

**proTerra Umweltschutz- und  
Managementberatung GmbH**

Am TÜV 1  
D-66280 Sulzbach

Sulzbach, den 21.04.2009

Dipl.-Ing. Anton Backes  
Leiter der Überwachenden Stelle

Dipl. Biol. Alexandra Haindl  
Umweltauditorin

17.05.2011

Am TÜV 1 • 66280 Sulzbach • Telefon: (06897) 56 83 23 • www.proterra-umwelt.de

# Kennzahlen

Flächennutzung		
Gesamtareal		ca. 2,25 ha
Halle 1	Kommissionierung Wert-und Problemstoffe	1200 m <sup>2</sup>
	Lagerung und Rückproduktion Problemstoffe	2000 m <sup>2</sup>
	Lagerung und Rückproduktion Wertstoffe, Heizzentrale und Technikraum	2300 m <sup>2</sup>
	Gesamt	5500 m <sup>2</sup>
Halle 2	Betriebsmittel	2000 m <sup>2</sup>
Freiflächen	Lagerflächen Wertstoffcontainer	1800 m <sup>2</sup>
	Gesamt	7000 m <sup>2</sup>

17.05.2011

# Kennzahlen 2010

Mengen 2010		
SDK fir Bürger	Anlieferer mobile Sammlung	49842
	erfasste Mengen mobile Sammlung	531,1 to
	erfasste Mengen Recyclinghöfe	1907,6 to
	Gesamtmenge	2505,94 to
einige Produkte SDK fir Bürger	Farben/Lacke	886,9 to
	Speiseöle	363,0 to
	Bleiakkus	145,6 to
	Medikamente	98,1 to
	Batterien	83,3 to
	Spraydosen	60,3 to
SFK	erfasste Kühlgeräte 2010	19.885
	Öko-PUR 2010	2548 Säcke entsprechend 8260 Geräten
Logistikzentrum	Lagereingang 2010	3778,6 to
	Lagerausgang 2010	3772,5 to
	durchsch. Lagerbestand	ca. 550 to
	Umschlaggeschwindigkeit	7

17.05.2011

# Kennzahlen 2010

SDK fir Betreiber	angeschlossen 01.01.11	3406
	Labelprämiert 01.01.11	1865

Qualität und Sicherheit 2010	Laborproben SDK fir Biirger 2010	10023 Proben
	Laborproben SDK fir Betreiber 2010	492 Proben
	Laborproben SFK 2010	222 Proben
	Überwachung des Logistikzentrums	4711 Proben

17.05.2011

# Kennzahlen 2010

PR/Marketing		
Schulungen 2010	Schulungen in Betrieben	86 Termine mit 1157 Teilnehmern
	Schulungen für Institutionen (neben RCs z.B. OPE, FPE, INAP)	71 Termine
Ausstellungen 2010	Ausstellungen	72 Tage
SuperSpillMobil 2010	SuperSpillMobil	165 Tage
		8204 Kinder
Visiten 2010	Visiten	ca. 900 Personen

17.05.2011